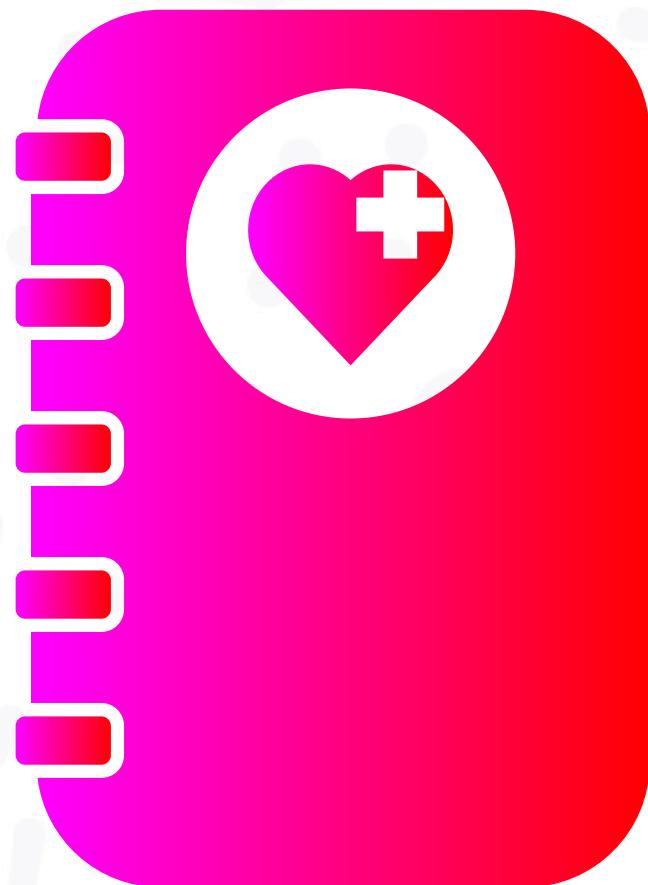


MA MUTUELLE SANTE



COMMENT ÇA MARCHE ?

➤ **La MPPM c'est quoi ?**

Mutuelle de prévoyance du personnel Macif : mutuelle santé des salariés et des anciens salariés et retraités Macif

En tant que salarié, vous bénéficiez d'un régime complémentaire santé obligatoire composé :

- Un régime complémentaire de la branche assurance, le RPP
- Un régime surcomplémentaire, la MPPM

➤ **Pour qui ?**

- votre conjoint, votre concubin, votre partenaire de PACS, dès lors que ce dernier justifie n'exercer aucune activité professionnelle et ne percevoir aucun revenu.
- Les enfants jusqu'à 18 ans rattachés au foyer fiscal du salarié sont couverts gratuitement
- les enfants de 18 ans jusqu'à 25 ans inclus rattachés au foyer fiscal du salarié sont couverts gratuitement lorsqu'ils sont sous le numéro de Sécurité Sociale du salarié ou lorsqu'ils ont leur propre numéro de Sécurité Sociale activé.

Il convient de faire parvenir à la MPPM :

- une copie de l'attestation de Sécurité sociale de moins de 3 mois
- une copie de votre avis d'imposition
- l'attestation sur l'honneur de rattachement fiscal
- un certificat de scolarité (uniquement pour les enfants de 21 ans et plus)

Si l'enfant n'est pas rattaché au foyer fiscal du salarié (sans emploi ou en CDD), il peut continuer à bénéficier de la MPPM moyennant une cotisation mensuelle de 31€.



Si l'enfant travaille en tant qu'auto entrepreneur ou est en CDI, il ne peut plus bénéficier de la MPPM



Cas particulier de l'enfant, majeur et célibataire, en situation de handicap bénéficiant de l'allocation adulte handicapé et affilié à la MPPM lors de leur 25e anniversaire, bénéficie gratuitement de la MPPM sans limite d'âge en tant qu'ayant droit.

➤ **Le Fonds d'action sociale FAS : en cas de coup dur**

- en cas de frais liés à la santé (médicaments non pris en charge par la Sécurité Sociale, dépassement d'honoraires ...) non pris en charge par le contrat.
- en cas de besoin d'une aide financière exceptionnelle liée à une maladie ou un accident

Vous devez télécharger le document dans votre espace MPPM et le renvoyer à l'adresse suivante :

@fas-mppm@macif.fr

➤ **Retraités**

Au moment du départ en retraite, la MPPM propose de continuer à bénéficier de l'intégralité des garanties au même niveau que celles des salariés. Il est alors important de vérifier que la télétransmission fonctionne correctement avec la MPPM.

➤ **Des services associés**

- IMA santé (conseils diététiques, annuaire santé)
- Réseau de soins carte blanche (optique, dentaire, audio, prévention)
- Annuaire de géolocalisation
- Assistance (aide à domicile, en cas de naissance, décès, événement traumatisant...)
- La téléconsultation médicale

Téléchargez l'application.

➤ **Service MPPM Assistance**

05 49 34 88 03

24H/24 et 7j/7

➤ **Comment joindre la MPPM :**

Macif - MPPM

TSA 47218

79060 Niort Cedex 9

Joignable du lundi au vendredi de 9H00 à 18H00 au 0970 821 472



[Votre relais CFTC à la MPPM](#)

Vincent HUART, administrateur 06.32.65.27.41



Valérie SINIGAGLIA - 06.21.13.50.71

Sylvie DE MORAIS DEZETTER - 06.21.25.09.10

Elisabeth MARCONNES - 06.41.83.10.65

Sébastien FRAINEAU - 06.25.23.84.44

Malick FALL - 06.71.76.54.64

Une question ? Besoin d'aide ?
Contactez nous !

Retrouvez nous sur notre site : [https://
cftc-macif.fr/](https://cftc-macif.fr/)

ou par mail : cftcmacif@gmail.com

